

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°14
JAN. 2019
ISSN 2555-297X

ÉDITO

Il y a tout juste un an, le CESER Nouvelle-Aquitaine s'installait dans l'hémicycle, à Bordeaux. Cette mandature 2018/2024 est marquée par un profond renouvellement de l'Assemblée consultative régionale, avec plus de la moitié de nouveaux conseillers, un rajeunissement, une composition qui frôle (49 %) désormais la parité femmes-hommes et un Bureau strictement paritaire (16 femmes, 16 hommes).

Le CESER est avant tout légitimé par la richesse de sa composition, véritable échantillon représentatif de la société civile avec ses diversités de métiers, d'expériences, d'expertises actualisées ! Conséquence de cette diversité opérationnelle, on y vit des débats riches, des discussions, des décisions, qui se nourrissent précisément des différences de formations, d'approches, de sensibilités, de convictions. C'est un lieu où les « différences » se parlent sans fards, et parviennent à s'entendre sur un texte, une analyse partagée de ce qui peut faire « intérêt régional », quand bien même ce texte acterait des points de vue différents. Ils ne sont au fond pas si nombreux aujourd'hui les lieux de la République où l'on peut prendre la parole, exprimer son avis, échanger sans posture, sans affrontement, dans une égale légitimité. Le CESER fait partie de ces espaces d'un dialogue possible, apaisé, constructif et fructueux. L'actualité sociale dite des « gilets jaunes » conforte la pertinence de la contribution spécifique du CESER à l'exercice démocratique, même si elle interroge évidemment la place, le rôle et la capacité des corps intermédiaires à porter légitimement les aspirations de tous les citoyens.

Car, après le choc d'Internet, de son foisonnement d'informations et de sollicitations, et de ses réseaux sociaux qui ont envahi pleinement et intensément notre vie depuis ces dernières années, après la sérieuse mise en cause des représentations politiques des derniers scrutins électoraux, un fait assez imprévu et inédit – tout au moins dans ses modalités – est arrivé et se poursuit depuis novembre. Il a bousculé cul par-dessus tête notre vie de tous les jours, mis en cause l'ordre établi, interrogé ses organisations et ses représentations classiques dans leur capacité de prise en compte et de formulation de réponse aux attentes qui s'expriment. Que l'on partage ou non cette interpellation brutale, il semble bien qu'une majorité des Français comprenne ce ras-le-bol multi-causes. Même s'ils en dénoncent les débordements ou les dévoiements par quelques-uns dont la plupart sont étrangers à ce mouvement spontané...

Notre Assemblée plénière avait certes perçu dans ses réflexions sur son projet de Plan d'actions du CESER, l'absence en son sein de celles et ceux qu'on pourrait qualifier de « sans voix », de celles et ceux qui estiment n'être pas ou peu représentés. Mais bien peu avaient imaginé cette soudaine forme d'expression affranchie de toute appartenance à une représentation classique. Le sentiment que notre Assemblée doit être, plus encore, portée à la détection et l'écoute des diverses formes de précarités et de pauvreté qui fracturent les bases de notre société, trouve là une raison de nous y consacrer plus intensément.

Nous réfléchissons à la participation qui sera la nôtre dans le « débat national » engagé. Les préoccupations et vulnérabilités des territoires, déjà largement prises en compte dans nos travaux récents, continueront en 2019 d'occuper une place centrale dans nos réflexions et propositions...

Permettez-moi, au nom de l'ensemble des membres du CESER Nouvelle-Aquitaine, de vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2019. Une année au service de nos concitoyens et des territoires qui fondent notre belle et grande région Nouvelle-Aquitaine, dans une société qui, espérons-le, pourra faire vivre avec un peu plus de sérénité, d'esprit de solidarité et de cohésion, la concrétisation de toutes nos espérances individuelles et collectives...

Dominique CHEVILLON
Président

ACTU **Les vœux du CESER**

« EST MEILLEUR QUE PERLE ET CORAIL, LE GESTE QUE L'HOMME DÉDIE À L'HOMME »*



Après la parution du rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et du nouveau rapport d'AcclimaTerra présidé par Hervé Le Treut, et au moment où s'achève l'année internationale des récifs coralliens, symbole de l'urgence climatique qui pèse sur ces écosystèmes et sur les Hommes, le CESER formule des vœux de fraternité.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine sera attentif à l'équilibre de notre région, à la vulnérabilité des territoires et des hommes, à l'équité... Les défis écologiques, climatiques, sociaux et territoriaux sont interdépendants : on ne peut raisonnablement répondre aux défis climatique et écologique sans considérer les enjeux sociaux et territoriaux, sauf à prendre le risque d'un creusement des inégalités. La dimension de ces défis impose un réel changement de modèle et

la mobilisation des lieux d'expression, d'écoute, d'échange, de construction de perspectives pour un avenir commun. Le CESER est un de ces lieux. Dans le contexte de mouvement dit « des gilets jaunes », fin décembre, il a donné la parole aux organisations qui le composent et met à disposition de tous, leurs expressions. Acteur de l'exercice démocratique, la société civile organisée de Nouvelle-Aquitaine contribuera au débat public lancé par le gouvernement sur les thématiques retenues : services publics (fractures territoriales et sociales), pouvoir d'achat et transition écologique, fiscalité, démocratie et citoyeneté.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/gilets-jaunes-les-organisations-siegeant-au-ceser-sexpriment/

* Citation de Waliba ibn al-Hubab, poète perse – VIIIe siècle

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N°14

Les vœux du CESER	P.1
Budget primitif 2019	P.2
Un RER bordelais	P.2
Performance énergétique	P.2
Réduire les inégalités territoriales	P.2
SRFSS	P.3
Un PACTE pour les compétences !	P.3
Une révision des aides aux entreprises	P.3
Droits culturels des personnes	P.4
Le meilleur déchet, Actus, SAV	P.4

*en représentation directe et indirecte



BUDGET PRIMITIF 2019 : LE CONSEIL RÉGIONAL TROP RIGOUREUX FACE AUX DÉFIS QUI S'IMPOSENT À NOUS ?

Le projet de budget primitif pour 2019 s'inscrit dans le prolongement de la stratégie budgétaire annoncée par l'exécutif régional : maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien de l'effort d'investissement en région. Cette rigueur et cette prudence budgétaires pourraient permettre au Conseil régional de dégager des moyens financiers pour relever les défis écologique, climatique, social et territorial.

Le CESER a reconnu les contraintes inhérentes aux objectifs de gestion et la qualité de la conduite budgétaire. Pour autant, le climat dans lequel s'est élaboré ce cycle budgétaire nécessitait écoute et attention aux mouvements sociaux actuels, expression de fractures profondes au sein de la société. Dans ce contexte, le CESER a pris la mesure des « transformations » affichées dans ce budget primitif, prenant en compte à la fois le défi écologique et climatique, le défi social de l'accès à l'emploi et le défi territorial. La dimension de ces défis impose un réel changement de paradigme qui doit inciter le Conseil régional à traduire ses orientations non seulement dans le cadre de politiques dédiées mais plus essentiellement dans l'ensemble des champs de sa politique publique.

La majorité des recettes de la collectivité provenant d'une fiscalité dont elle ne maîtrise pas les taux ou dépendant de la conjoncture économique ou encore de la consommation de carburant, la prudence est nécessaire ; pour autant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation de la capacité d'épargne pourraient permettre une mobilisation plus importante de l'emprunt dans des projets d'investissement, sous réserve que le taux de leur réalisation soit amélioré. Pour le CESER, il faut dégager des moyens pour atteindre des taux de réalisation plus ambitieux, avoir une organisation stabilisée au niveau des ressources humaines (de nombreux postes ouverts ne sont pas pourvus à ce jour !) et assurer les projets relevant des compétences régionales.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT. SIMPLIFIONS !



Conformément à la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, la Région propose d'élaborer un Programme régional pour l'efficacité énergétique visant « les propriétaires privés, les bailleurs et les occupants pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ».

Le CESER s'est interrogé sur la capacité du programme présenté à lever les freins actuels : coût des travaux, incertitude quant à leur efficacité, complexité et manque de stabilité des dispositifs publics d'accompagnement et d'aide... On ne peut qu'espérer un dispositif apportant cohérence et lisibilité à un service public de la rénovation énergétique de l'habitat devenu très complexe. Les particuliers ont aussi besoin d'être garantis sur leur engagement financier. Pour cette raison, le CESER a proposé la mise en place d'un fonds de garantie sur l'efficacité énergétique pour prendre le relais si les économies d'énergie promises, censées financer les travaux, ne sont pas effectives.

La formation des professionnels du bâtiment, prévue dans le dispositif régional est jugée indispensable. Le CESER a proposé de s'intéresser également à la formation des personnels des plateformes territoriales de la rénovation énergétique qui sont en contact direct avec le

futur client et auront à le conseiller sur la qualité du devis fourni par l'entreprise. Enfin, une formation des particuliers à la bonne utilisation des nouveaux matériaux et des installations peut s'avérer utile.

À savoir... Le secteur du bâtiment est le 1^{er} secteur en termes de consommation d'énergie (41 %) et le 3^{ème} secteur émetteur de gaz à effet de serre (20 %) en Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu est colossal : 700 000 logements mal isolés et plus de 350 000 ménages en situation de précarité énergétique.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

UN RER BORDELAIS !

Le CESER a approuvé la constitution d'un Réseau Express Régional métropolitain qui devrait participer à restructurer la mobilité dans l'aire urbaine de Bordeaux. Toute l'ambition est de proposer une alternative performante et attractive au modèle du « tout voiture ». Ce RER métropolitain constitue une première étape. Le CESER a regretté que le projet ne soit pas porteur d'une ambition plus affirmée en faveur des transports collectifs. Une partie du réseau métropolitain reposera en effet sur le déploiement de lignes de cars express dont les temps de parcours, dans des conditions de circulation difficiles, restent un véritable enjeu. A plus long terme, le développement d'un réseau en site propre permettrait de garantir un accès rapide à la métropole. Pour le CESER, la création du RER métropolitain doit être l'occasion d'une remise à plat de l'ensemble des dessertes (fréquences, horaires, correspondances...) et permettre d'expérimenter et d'intégrer pleinement les nouvelles formes de mobilité afin de mieux répondre aux besoins de la population. Une inquiétude demeure sur l'état particulièrement dégradé du réseau ferroviaire régional, qui appelle d'importants investissements pour garantir sa pérennité.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

COMMENT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ?

Lancée en 2017, la politique contractuelle régionale repose sur un principe de différenciation du soutien régional selon la vulnérabilité socio-économique des territoires. La Région propose d'étendre cette démarche au-delà de la seule politique contractuelle en l'appliquant à l'ensemble des politiques régionales. Pour le CESER, la diversité des territoires et les inégalités d'avantages justifient un rééquilibrage des interventions régionales. Le dispositif doit permettre de susciter et d'accompagner l'action territoriale en réunissant acteurs publics et privés (entreprises, associations, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire...) autour de projets structurants, partagés, répondant aux besoins des territoires vulnérables. Les critères proposés ne doivent pas s'entendre seulement dans une dimension financière : c'est aussi la capacité du projet à mobiliser les acteurs, à générer des coopérations, des dynamiques collectives dans un territoire qui doit être recherchée. La qualité du projet devrait également être appréciée au regard de critères d'éco-socio-conditionnalité traduisant les priorités régionales, par exemple en matière de transition écologique et énergétique.

Le CESER approuve donc le principe d'une intervention différenciée mais s'interroge sur sa déclinaison dans les différents règlements d'intervention, sur l'incidence des majorations sur le budget et les arbitrages potentiels à travers, par exemple, une sélectivité plus stricte des projets. Le CESER souhaite que l'évaluation permette de mesurer, sur une période de trois à cinq ans, les dynamiques territoriales induites par la modulation des interventions régionales.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Les Régions exercent d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Elles sont notamment chargées d'élaborer un Schéma des Formations Sanitaires et Sociales pour les 5 prochaines années. Vieillesse de la population, augmentation des pathologies chroniques et baisse de la démographie médicale sont autant de défis à relever !

Le CESER a apprécié la méthode d'élaboration de ce schéma, mais a regretté que les branches professionnelles ne soient pas associées au comité de pilotage. Les employeurs, représentants des salariés et usagers, sont concernés par les difficultés

de recrutement et auraient pu accompagner le Conseil régional dans la recherche de solutions, et être associés au suivi et à l'évaluation des orientations et déclinaisons du schéma. L'avis du CESER pose des questions et identifie des points de vigilance : quelle prise en compte de la formation complémentaire « service sanitaire » ? Quelle stratégie en matière de déploiement du dispositif dans les territoires les plus isolés et de prise en charge des frais de déplacements lors des stages ? Quel sera l'impact du remplacement du Congé Individuel de Formation (CIF) par le Compte Personnel de Formation (CPF) de transition professionnelle, potentiellement porteur de difficultés pour l'évolution professionnelle

des salariés de ces secteurs ? Les formations de ce secteur seront-elles éligibles au dispositif de Rémunération de Fin de Formation (R2F) ? Autant de questions sur lesquelles le CESER alerte le Conseil régional. Il propose la mise en place de groupes de discussion et d'évaluation comprenant, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les employeurs, les salariés, les élus locaux et les structures en charge de la formation. Il est important de « faire ensemble », dans un contexte de raréfaction budgétaire, mais aussi d'une offre de formation qui doit répondre aux besoins des salariés.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

À savoir... 1 actif sur 10 exerce un métier dans les secteurs sanitaire ou social, majoritairement dans les activités hospitalières, l'action sociale sans hébergement pour personnes âgées, handicapées et enfin en hébergement médicalisé. Le nombre de professionnels du secteur a augmenté de 2,2 % par an ces cinq dernières années et devrait encore s'accroître.

Le SRFSS de Nouvelle-Aquitaine a vocation à préparer à 36 métiers dans les secteurs d'activité sanitaire, sociale et médicosociale, à former plus de 10 % des salariés de la région, à pourvoir des emplois dans toutes les communes, ou encore à financer 29 formations dans 94 sites répartis sur l'ensemble du territoire !



UN PACTE POUR LES COMPÉTENCES !

La Région Nouvelle Aquitaine s'engage aux côtés de l'État dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2020, doté d'un montant de plus de 500 M€. Sur la même période, la Région investira près de 650 M€ pour la formation des demandeurs d'emploi. Objectif 60 000 parcours de formation en 2020 !

Pactisons ! Mais... comment et avec quels moyens ? C'est en substance l'avis remis par le CESER qui soulève de nombreuses interrogations quant aux moyens opérationnels de mise en œuvre :

- Quels moyens en termes de ressources humaines, pour la gestion administrative des achats publics de formation, pour identifier et accompagner les publics prioritaires du PACTE, pour identifier les besoins économiques, sur le terrain, pour la mise en place de formations structurelles et conjoncturelles ?
- L'appareil de formation régional est-il en capacité de répondre de façon quantitative, qualitative et réactive aux différents achats publics du PACTE ?
- Quelle prise en charge des publics

prioritaires du PACTE, pour lesquels un appui social est nécessaire pour lever les freins périphériques (logement, mobilité...) à la réalisation des parcours de formation ? - Et enfin, quels moyens pour le suivi / évaluation ?

Le CESER regrette que les partenaires sociaux ne soient pas intégrés dans les comités territoriaux de la formation, instances pluri-institutionnelles. Au niveau régional, il demande qu'ils soient réellement partie prenante de la gouvernance du PACTE.

En parallèle le CESER s'est prononcé sur un Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes en Situation de Handicap dont il a apprécié la méthode d'élaboration partenariale. Il souhaite que les associations représentatives des personnes handicapées soient associées à la mise en œuvre et au suivi de ce programme. Les personnes en situation de handicap doivent être accompagnées tout au long de leur parcours y compris dans l'emploi, notamment par une sensibilisation auprès des employeurs.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

UNE RÉVISION DES AIDES AUX ENTREPRISES CONCORDANTE AVEC LES REMARQUES DU CESER !

Après l'adoption en décembre 2016 du Schéma Régional de Développement de l'Économie, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII), et du règlement d'intervention des aides aux entreprises en février 2017, le Conseil régional propose une révision du dispositif pour être au plus près des besoins.

Le CESER a apprécié la capacité de la Région à adapter et à renforcer son règlement d'intervention, d'autant qu'elle tient compte des observations formulées par le CESER : prise en compte de la spécificité des territoires vulnérables, du développement de l'économie de proximité, de la Silver économie, de la filière « construction/habitat durable » en tant que filière stratégique... Cependant le CESER a réaffirmé la nécessaire adaptation de l'engagement régional auprès des entreprises en prenant mieux en compte les dimensions sociales, humaines, environnementales, démocratiques sur chacun des projets. Il a souhaité un vrai engagement de la Région visant à décen-

traliser l'accompagnement, en particulier pour les TPE, au plus près du terrain et sur l'ensemble du territoire. La collaboration des différents secteurs au sein de filières, mais aussi le travail en transversalité de celles-ci entre elles (transfiliales) sont essentiels. La participation des salariés dans les processus de mutation des modèles économiques est également souhaitée, en développant, par exemple, un travail prospectif sur l'évolution des emplois (liée aux usages numériques notamment). Enfin, le CESER a insisté à plusieurs reprises sur l'importance de l'évaluation qui apporterait des éléments de connaissance à l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement économique des territoires (nombre d'entreprises accompagnées ou pas, nombre d'emplois créés, type d'emplois, sur quels territoires...). Ce travail est indispensable pour mieux calibrer les besoins d'animation territoriale et pour renforcer les réseaux d'accompagnement.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

POLITIQUE DES FESTIVALS, CONFORME AUX DROITS CULTURELS DES PERSONNES ?

Le Conseil régional accompagnant près de 400 festivals culturels sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, le nouveau règlement d'intervention en faveur des manifestations culturelles proposé est déterminant ! Si le CESER soutient l'intégration d'une dimension territoriale et la prise en compte de la fragilité particulière de certains territoires infrarégionaux, s'il soutient les orientations adossées à une reconnaissance des droits culturels des personnes, il est plus critique sur les critères d'intervention. Il considère que la traduction de ces droits ne peut se réduire à « l'implication des habitants dans la mise en œuvre de la

manifestation ». Cette approche tend à reconnaître l'habitant dans sa seule dimension de bénévole, ce qui ne peut être assimilé aux droits culturels des personnes. Au contraire, la reconnaissance de ces droits devrait amener le Conseil régional à réviser les notions de « pratiques en amateur » et « pratiques professionnelles », au moins en prenant en compte les festivals ou manifestations permettant à la fois l'expression d'artistes « professionnels » et d'artistes « amateurs ». Une autre réserve ou nuance tient aux seuils financiers mentionnés et à l'exclusion des manifestations gratuites du bénéfice de ce règlement. Dans la situation des territoires les plus fragiles, cela aura



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-du-13-decembre

des incidences sur la politique tarifaire des porteurs de projets et, par ricochet, sur la capacité des personnes à accéder à des œuvres artistiques ou culturelles. Il aurait été sans doute préférable de préciser les conditions assorties aux critères d'éligibilité obligatoires, par exemple en considérant l'ancrage territorial, le travail d'accompagnement, d'éducation, de diffusion ou d'animation réalisé tout au long de l'année par les structures sollicitant une aide. Les bénéficiaires de l'aide régionale auraient également pu être incités à enclencher un travail sur les modalités de prise en compte des droits culturels dans leur projet. Enfin, le montant de l'aide à des

manifestations organisées par des sociétés organisatrices de spectacles adossées à de grands groupes (ex : Vivendi, Live Nation...) est plafonné, ce que le CESER approuve. Il invite le Conseil régional à aller au bout de sa logique : dès lors que le soutien apporté à ces grands opérateurs relève d'une stratégie de communication, le soutien devrait être imputé non pas au budget de la culture mais à celui de la communication et de l'attractivité. L'évaluation est donc nécessaire pour mesurer les effets du dispositif à la fois sur les acteurs culturels, sur les projets des territoires et sur les modalités de prise en compte des droits culturels dans les projets soutenus.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT !



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/le-meilleur-dechet-est-celui-qui-nest-pas-produit/

La Région, désormais responsable de la planification des déchets, a élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, et y ajoute un plan d'actions pour l'économie circulaire. Le CESER a approuvé le projet en attirant l'attention sur le risque d'incohérences entre politiques départementales et plan régional, sur les contradictions potentielles entre intérêts locaux et objectifs globaux, par exemple autour de la gestion des incinérateurs et enfin sur la nécessaire cohérence du PRPGD Nouvelle-Aquitaine avec ceux des régions limitrophes. L'Assemblée

souhaite par ailleurs que la dimension sociale soit mieux prise en compte, avec un volet formation, un renforcement de la traçabilité des déchets exportés et la lutte contre les pratiques illégales, et enfin la prise en compte du coût de la gestion des déchets pour les ménages.

1^{ÈRE} RENCONTRE SUR LE « TIERS SECTEUR » ET LES ACTEURS DE L'INNOVATION SOCIALE AU PAYS BASQUE ESPAGNOL

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le CESER Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Économique et Social (CES) de la Communauté Autonome du Pays Basque (CAPB), un travail d'échanges sur les systèmes de services sociaux et innovants au Pays Basque et en Nouvelle-Aquitaine a été amorcé. Une première rencontre associant des conseillers issus de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine, des conseillers du CES ainsi que des représentants du Ministère de l'Emploi et des Politiques sociales de la Communauté Autonome du Pays Basque a été organisée à Bilbao. Le thème retenu : le « troisième secteur social » d'Euskadi, modèle particulier fondé sur l'étroite coopération entre les organisations d'action sociale et le secteur public.



En retour, le CESER Nouvelle-Aquitaine recevra à Bordeaux ses homologues du CES de la Communauté Autonome du Pays Basque en février prochain.



À quoi servent les rapports ? Quelle est l'audience du CESER ? Que deviennent les propositions du CESER ? Autant de questions récurrentes sur lesquelles le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter quelques éclairages dans cette rubrique S.A.V. (Service Après Vote !).

LE S.A.V. DES RAPPORTS !

Les CESER de l'Atlantique aux Assises de la mer Les enjeux maritimes et littoraux constituent le « fil bleu » des travaux des CESER de l'Atlantique. Réflexions et propositions de fond, avis et contributions ponctuels, participation aux instances de gouvernance... Les CESER de l'Atlantique se mobilisent, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle interrégionale. Ils ont ainsi présenté leurs travaux aux Assises de l'Économie de la mer, principal rendez-vous annuel de la communauté maritime française, qui se sont déroulées les 27 et 28 novembre à Brest.

LE CESER A L'ESPRIT DE COOPÉRATION !



Soutien à l'internationalisation des acteurs dans le domaine économique et culturel, soutien à la mobilité internationale des jeunes, mobilisation d'un réseau de régions partenaires sur les continents européen, asiatique, africain et américain, et soutien aux actions de solidarité internationale... Ce sont les différentes actions menées par la Région à l'international ! Une nouvelle feuille de route est en cours d'élaboration, le CESER y a apporté sa contribution et sa propre cartographie des coopérations européennes et internationales de la société civile.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/feuille-de-route-actions-externes-de-la-region-nouvelle-aquitaine/

ISSN : 2555-297X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition

Crédits photos :
Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine / Alban Gilbert / Carine Lutt / Françoise Roch
Europa © Communautés européennes, 2002 / Alain Schroeder
Pixabay
Assises de la Mer / Jean-Sébastien Evrard
Pôle communication CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE